

## Déclaration d'une liaison par autocar $\leq 100$ km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	EUROLINES
Raison sociale de l'entreprise	EUROLINES S.A.
Liaison déclarée	
Origine <sup>1</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Abribus Gare SNCF / Place de la Gare 68 000 Colmar
Destination <sup>2</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Parking des autocars- Avenue Wilson 90 000 Belfort
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé Colmar - Belfort
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	49 minutes (Google Maps), 1h et 50 minutes (autocar)
Fréquence <sup>3</sup> et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence journalière Colmar - Belfort

<sup>1</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>2</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».



**Pièce jointe numéro 2**

Tronçon Colmar - Belfort

Fréquence journalière

Colmar > Belfort		
Départ	Colmar	08h15
	Mulhouse	09h00
Arrivée	Belfort	10h05
Capacité max passagers		100 (2 autocars)

Belfort > Colmar		
Départ	Belfort	20H45
	Mulhouse	21h30
Arrivée	Colmar	22H15
Capacité max passagers		100 (2 autocars)

Pièce jointe numéro 1

Itinéraire envisagé Colmar - Belfort

REÇU  
Le 04 DEC 2015

